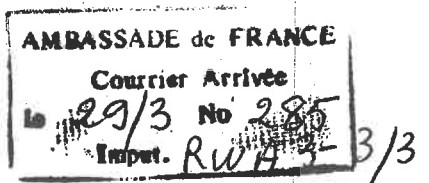


simir BIZIMUNGU
Ministre de la Santé
B.P. 84 KIGALI-RWANDA.
Tél. 250(75276) Fax: 250(77453)

Kigali, le 20 Mars 1993



- Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH)
14 Passage Dubail,
F-75010 PARIS-FRANCE
Tél: 33-1-455 37 396
Fax: 33-1-433 63 543

- Africa Watch
485 Fifth Avenue, New York
N.W. 10017 U.S.A.
Tél: 1-212-972-3400
Fax: 1-212-972-0905

- Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH)
01 B.P.2055 Ouagadougou
01 BURKINA FASO
Tél: 226-313-150
Fax: 226-313-228

- Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique (CIDPDD/ICHRDD)
63 Rue de Brésoules, Montréal
QUEBEC-CANADA
Tél: (1) 514-283-6073
Fax: (1) 514-283-3792

Messieurs,

La lecture des résultats du Rapport Final de la Commission Internationale d'Enquête sur les violations des Droits de l'Homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, me pousse inéluctablement à faire un démenti formel au sujet d'une affirmation mensongère contenue dans ledit rapport et visant à m'impliquer dans une activité qui n'a jamais eu lieu.

Je tiens tout d'abord à remercier la Commission pour un travail combien ardu et volumineux accompli dans un temps record et dont le rapport a été disponibilisé dans les délais les plus brefs.

Il y a cependant lieu de reconnaître que mener des investigations suffisamment fouillées sur des événements couvrant une période assez grande, dans un délai de 2 semaines seulement, constituait une gageure pour la Commission.

Par ailleurs, la délicatesse de la matière à traiter requérait une grande objectivité, une procédure méthodologique sans reproche ainsi qu'une analyse rigoureuse et équilibrée, pour éviter des affirmations équivoques et même dénuées de fondement que l'on peut malheureusement lire par endroits dans le Rapport de la Commission.

A ce sujet, les exemples abondent et seraient relevés dans le cadre d'une réaction globale sur le Rapport. Des avis et considérations devraient à mon avis être rapidement formulés. Au niveau de la présente lettre, je limiterai mon démenti sur les propos personnalisés et me touchant spécifiquement livrés à la Commission par Monsieur Janvier AFRICA; ces propos figurent au second paragraphe de la page 38 du Rapport.

Monsieur AFRICA déclare qu'il se souvient d'une réunion (de personnes qui, selon lui, appartiendraient à un Escadron de la Mort), qui s'est tenue à 2 heures du matin en Janvier 1991 avant la prise de Ruhengeri. Le même AFRICA signale les participants à cette réunion parmi lesquels il cite mon nom, Casimir BIZIMUNGU. Il poursuit sa narration en disant qu'après la libération de la ville, ils (les participants) ont décidé de tuer les Bagogwe....

Avant de réagir sur le contenu de ce témoignage, il convient de dire un mot sur le curriculum professionnel décliné par le "journaliste" à la Commission pour certainement tromper sa vigilance. Monsieur AFRICA n'a jamais été un agent du Service Central de Renseignements; il n'a même pas travaillé pour le Présidence de la République. Il est tout simplement un journaliste auto-didacte, qui essaie de tisser les amitiés frivoles avec certains agents de l'Etat et de se faire passer pour une personnalité importante en s'attribuant leurs fonctions. Actuellement, il est en prison pour escroquerie.

Il est regrettable alors que la Commission ait vite conclu à la véracité de témoignages déposés par une personne de moeurs peu recommandables.

Quant à ses déclarations : Monsieur AFRICA cite l'heure du début de la réunion (2 heures du matin), mais il ne précise ni la date ni le lieu. Ces omissions ne seraient-elles pas volontaires pour éviter des affirmations risquant d'être démenties par les concernés ?

Ce journaliste peut-il préciser la contribution de chaque participant à cette réunion et particulièrement les interventions ou les positions que j'aurais prises à cette occasion ?

Serait-il capable de relever les conclusions auxquelles est aboutie cette réunion ? Autant d'interrogations que l'on est en droit de se poser à la lecture de ce témoignage.

Le Rapport indique en outre qu'après la libération de la Ville de Ruhengeri, les mêmes participants ont décidé de tuer les Bagogwe. L'ont-ils décidé dans une autre réunion et à laquelle participait toujours le "journaliste" AFRICA ou la Commission tient l'information d'une autre source ? Le Rapport gagnerait dans la précision !

Je saisis cette occasion pour vous informer que je ne connais pas Monsieur AFRICA et, depuis que je suis Ministre, je n'ai participé à aucune réunion à portée délicate où je ne connaissais pas l'identité des participants. Ma nature et mes croyances profondes ne peuvent pas me permettre d'être acteur, directement ou indirectement, dans des actes de violence, de haine, de barbarie et de tueries. Je lance un défi à Monsieur AFRICA d'apporter des preuves qui seraient de nature à m'impliquer dans pareils actes.

Il est grand temps qu'une justice au service de tous les rwandais ait droit de cité pour mettre fin à des aventurismes semblables à ceux qui caractérisent Monsieur AFRICA. Je crois sincèrement que Monsieur AFRICA devrait reconnaître devant nos instances judiciaires qu'il a emberlificoté des experts internationaux avec un mensonge épouvantable pour répondre aux exigences de la politique du ventre ou de la politique pertisane qui l'a inéluctablement conduit à des excès de cette nature.

Il sied également d'émettre mes considérations personnelles sur l'évocation de l'Escadron de la Mort dans votre rapport. Il se fait que depuis plus d'un an, certains partis politiques reconnus au Rwanda se sont efforcés, contre vents et marées, à propager l'idée d'existence d'un Escadron de la Mort. Les listes des prétendus membres de cet Escadron changent constamment, au gré de leurs compositeurs.

A mon humble avis, ce qui est vrai est que, ici et là, dans le pays, l'on a trouvé des personnes associées à des actes de violence voire même des massacres. Les personnes ainsi identifiées ont toujours été appréhendées et sanctionnées administrativement et/ou judiciairement. Au delà du rapport que vous venez de publier sur le non-respect des droits de l'Homme au Rwanda, les éléments tant écrits que verbaux auxquels j'ai pu avoir accès me permettent de douter de l'existence d'un Escadron de la Mort au Rwanda.

Il peut se faire que je me trompe, auquel cas tout apport d'éléments objectifs et fouillés y relatifs me permettrait de savoir où se situe la vérité.

En lisant le rapport, on constate qu'aucun effort n'a été fourni pour rencontrer et discuter avec les personnes incriminées en vue d'avoir leur point de vue.

N'oublions pas que devant un multipartisme naissant et, face à des intérêts divergents liés à l'ethnisme, au régionalisme, à l'instinct de vengeance et à la haine, il faut confronter les données d'origines multivariées avant de crier "EUREKA".

Avant de terminer, je tiens à vous demander d'examiner l'authenticité du témoignage qui vous a été donné par Monsieur Janvier AFRICA au sujet d'une réunion qui se serait tenue à 2 heures du matin en Janvier 91 en ma présence. Une telle réunion - je le répète - n'a jamais eu lieu.

Quant à Monsieur AFRICA, j'exige qu'il retire l'incrimination tirée par les cheveux, faite à mon endroit sans quoi il aura à assumer les responsabilités découlant de sa délation devant nos instances judiciaires.

Voilà les observations que je tenais à faire sans douter un seul instant que vous en tiendrez compte lors de l'élaboration de la version définitive du rapport.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Dr. BIZIMUNGU Casimir

Ministre de la Santé

Copie pour Information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Président du Conseil National de Développement
KIGALI.
- Monsieur le Premier Ministre
KIGALI.
- Madame/Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI.
- ✓ Mesdames, Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires accrédités à Kigali (TOUS)
KIGALI. *Ambassadeur de France au Rwanda*
- Mesdames, Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires Rwandaises (TOUS)
KIGALI.
- Journaux Publics et Privés publiés à KIGALI.
- Messieurs les Représentants des Associations Rwandaises de Défense des Droits de l'Homme (TOUS)
KIGALI.
- Messieurs les Représentants des Confessions Religieuses Reconnues au Rwanda (TOUS)
- Monsieur Janvier AFRICA
C/O Journal UMURAVA
KIGALI.